

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 4 MAI 2010

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le quatre mai deux mille dix, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célestin Fournier, maire de la commune.

Présents : Célestin Fournier, Françoise Fournier, Morgane Fournier, Claude Grossan, Emile Chabrand, Michel Chavrot

Excusés : Carole Traver, André Imbert (pouvoir à Claude Grossan), Jean Meissimilly (pouvoir à Célestin Fournier), Jean-Joseph Fournier (pouvoir à Françoise Fournier)

Secrétaire de séance : Michel Chavrot



A 20 h 30, Célestin Fournier, Maire, ouvre la séance en remerciant de leur présence l'ensemble des conseillers. Concernant le compte rendu de la réunion du 18 Mars : M. Chavrot demande que l'on remplace le mot "souligne" par **regrette** que cette augmentation puisse permettre la construction de 4 étages.

1. Modification simplifiée n°2 du PLU

M. Célestin Fournier explique au conseil que la D.D.E. fait observer que, suite à une erreur matérielle, rien n'était précisé sur les emplacements de parking lors de la rédaction de l'article UA12.

Proposition est donc de modifier l'article de la façon suivante :

« Le stationnement des véhicules correspondant aux besoins des constructions et installations doit être assuré en dehors des voies publiques.

Il est exigé :

Pour les constructions à usage d'habitation : 1 place de stationnement par logement jusqu'à 40m² de surface de plancher hors œuvre nette créée. Au-delà de 40m², 2 places de stationnement par logement.

Pour les constructions à usage commercial : 1 place de stationnement pour 25m² de surface hors œuvre nette affectée à la vente.

Pour les hôtels, résidences de tourisme, centres de vacances : 1 place de stationnement pour 2 chambres.

Pour les restaurants ou bars : 1 place de stationnement pour 10m² de surface hors œuvre nette de salle.

Dans le cas d'un hôtel restaurant bar, le nombre de places n'est pas cumulable et l'activité donnant lieu au plus grand nombre de places de stationnement sert de base au calcul.

Lorsqu'il y a impossibilité technique à aménager le nombre d'emplacements nécessaires en stationnement sur le terrain des constructions projetées, le constructeur est autorisé à reporter sur un autre terrain situé à moins de 150 m du premier, les places de stationnement qui lui font défaut à condition que lesdites places ou garages soient affectées à l'opération projetée

Dans l'hypothèse où les dispositions concernant les stationnements ne peuvent être respectées, conformément à l'article L 421.3 du code de l'urbanisme, le constructeur peut :

- soit verser la participation financière correspondante au nombre de places de stationnement non réalisées,*
- soit acquérir les places dans un parc privé, existant ou en cours de réalisation, sous réserve que ces places n'aient pas été prises en compte dans le cadre d'une autorisation délivrée antérieurement. »*

La proposition de modification est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal (9 voix pour).

2. Réserve d'Assan

Suite à la proposition de création de la réserve biologique du bois d'Assan, un comité consultatif de gestion doit être mis en place pour mener à bien le projet. Ce comité apportera son appui technique aux 2 communes propriétaires, Guillestre et Ceillac, et à leur gestionnaire.

Après concertation avec M. le Maire de Guillestre et l'ONF, M. le Maire de Ceillac propose que le comité soit composée de 11 représentants d'institutions et d'associations, dont les communes de Ceillac et de Guillestre, le PNRQ, la Région, l'ONF... Il rappelle que le comité n'aura qu'un rôle consultatif et en aucun cas décisionnel.

Michel Chavrot propose que, pour faciliter la gestion et devant les difficultés probables à réunir rapidement les différents représentants, un bureau soit créé.

Le conseil municipal se montre favorable à la création de ce comité et décide de motiver sa décision en formulant le souhait d'étendre le périmètre de la réserve comme l'avait préconisé primitivement la commune de Ceillac et en proposant la création d'un bureau.

Concernant la représentation de la commune, le conseil désigne Emile Chabrand, volontaire.

3. Site Internet de la mairie

La mairie souhaite créer un site Internet à vocation essentiellement administrative.

Sur ce site pourraient être diffusés, entre autres, les informations à caractère urgent (*coupure d'eau, d'électricité...*), les arrêtés, les comptes-rendus des conseils municipaux, les procédures administratives...

Contact sera pris avec Gultour, actuel propriétaire de ceillac.fr, afin de récupérer, dans la mesure du possible ce nom de domaine.

La proposition de devis formulée par la société Informatique.net, sise à Guillestre, est approuvée.

4. **Ralentisseurs**

Avec la convention aide technique de la Direction Départementale des Territoires signée avec la commune on peut bénéficier de conseil concernant le constat récurrent de la trop grande vitesse des véhicules à moteur dans le village, le conseil décide :

- la mise en place d'une réflexion sur la circulation des véhicules à moteur dans le village pouvant aboutir à l'installation éventuelle de ralentisseurs,
- de demander des devis pour définir le coût et donc le nombre à installer (9 pour).

5. **Echange de terrain pour l'hôtel Fournier**

Morgane Fournier étant directement concernée et ne pouvant, de ce fait, participer au débat et au vote sur ce sujet, le quorum n'est pas atteint. La discussion est donc reportée à une prochaine réunion.

6. **Electrification S^t-Claude**

Suite à un courrier d'Yves Grossan demandant l'électrification du hameau de St-Claude, le Syndicat Intercommunal d'Électrification a émis un avis favorable.

Le coût des travaux sera partagé entre le S.I.E. et Yves Grossan, la commune devant porter le projet mais sans aucune participation financière.

Le conseil municipal approuve le projet à l'unanimité.

7. **Classement de l'autel de Ste-Cécile**

Le conseil municipal approuve la proposition de classement de l'autel de l'église Ste-Cécile au titre des Monuments Historiques par la commission éponyme. Le conseil demande au Maire de faire un courrier à la Direction Régionale pour signaler la vétusté et le danger du clocher de Sainte-Cécile (pyramidons).

8. **Divers**

* ***Abribus***

Le conseil général propose de financer la mise en place d'un abribus à l'Ochette ; la commune qui doit uniquement fournir le terrain et faire le socle a donné son accord.

La cabine téléphonique, actuellement en place à l'endroit prévu pour installer l'abribus, sera démontée du fait de sa très faible utilisation. Une fontaine devrait être installée, par la suite, à proximité immédiate.

* ***TDF*** :

Le branchement EDF va être fait rapidement, mais ne sera mis en service qu'en Juillet 2011 pour la TNT et le pylône de la plaine sera démonté alors. Orange va revenir faire des mesures pour installer un poteau définitif d'environ 7m et essayer de rallier SFR.

*** Columbarium**

Suite à plusieurs demandes et à la proposition de la société Granimond pour la mise en place d'un columbarium, le conseil municipal approuve, sur le principe, la mise place d'un tel lieu mais se donne du temps pour réfléchir à la meilleure solution tant esthétique que financière. Un courrier sera fait à l'Architecte des Bâtiments de France pour avis si installation derrière l'Eglise Sainte-Cécile.

*** Mise à disposition de terrains communaux**

Jean-Marc Allais demande à la commune de pouvoir disposer de plusieurs parcelles au Villard afin d'y faire paître ses moutons.

Le conseil exprime son accord à condition qu'une convention simple soit signée, entre le demandeur et la commune, précisant, notamment, les conditions d'utilisation et de remise en état et éviter le surpâturage. Mise en place d'un contrôle et dénonciation de la convention en cas de non respect.

*** Crèche Maxi mômes**

Le conseil municipal approuve le relèvement du coût-journée pour la commune de Ceillac de la crèche Maxi-mômes de Guillestre qui accueille des enfants ceillaquins. Le prix passe ainsi de 1,20 €/jour à 1,50 €/jour.

*** Tas de fumier à l'entrée du village**

Considérant que le fumier entreposé à l'entrée du village n'est pas des plus esthétiques, le conseil municipal décide de rechercher des solutions, en collaboration avec la D.D.A., pour proposer le stockage dudit fumier à un endroit plus discret.

*** Réfection CD 60**

M. le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Général a voté des crédits pour une réfection partielle de la CD 60 qui dessert la vallée de Ceillac. Les travaux concernent notamment le secteur dit des « Acacias », avec un élargissement de la voie et un reprofilage.

*** SIVU du Cristillan**

M. le Maire informe le conseil municipal que la trésorerie du S.I.V.U. permet, cette année, un reversement de 35.000 € pour chacune des 2 communes, Guillestre et Ceillac.

*** Finalisation de l'enfouissement des lignes EDF**

M. le Maire informe le conseil municipal que le problème de foncier pour la jonction de la Clapière n'est pas encore réglé et qu'il peut être envisagé de déposer une D.U.P. Le Maire a rencontré M. Sibourd qui serait d'accord pour vendre sa parcelle A312 de 81 m² au prix de 5€/m² soit environ 400€.

A 23 h 30, Célestin Fournier remercie les conseillers de leur participation et lève la séance.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2010

Le 20 Juillet 2010 à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de son Maire Célestin FOURNIER.

Présents : Célestin FOURNIER, Françoise FOURNIER, Morgane FOURNIER, Jean-Joseph FOURNIER, Emile CHABRAND, Carole TRAVER, Claude GROSSAN, Michel CHAVROT, André IMBERT, Jean MEISSIMILLY

Secrétaire de séance : Françoise FOURNIER

Le compte rendu du 1^{er} Juin 2010 est adopté par l'ensemble du conseil.

I. Pylône orange : Remplacement du pylône provisoire :

Le pylône bois Orange implanté au Cheynet est provisoire et Orange présente une demande pour un pylône définitif de 18m en ossature treillis de couleur vert, malgré un bon fonctionnement sur le pylône actuel. En aucun cas ils ne veulent se mettre sur le pylône TDF.

Pour information, Bouygues a commencé à placer des paraboles sur le pylône TDF. Le démontage du pylône actuel situé dans les Oches ne pourra se faire qu'en 2011, lorsque tout sera installé y compris la TNT.

II. Installation d'un compteur d'eau su le réseau d'aspersion

Suite à la visite de Monsieur MERY de la DDAF et la chambre d'agriculture, il a été décidé de placer le compteur à proximité des vannes situées vers les Tourres, et afin d'éviter une intervention sur la route, la proposition est faite de placer ce compteur au niveau du haut du village, carrefour accès Ochette, le Bois Noir et chemin de l'ancien broyeur. Un premier devis d'un montant de 11 806,91 € a été donné par Provence Alpes Canalisations, le Conseil propose, de contacter d'autres entreprises pour d'autres devis.

III. ZAC de l'infernet – forages complémentaires

Sur huit forages prévus, un forage a percé une canalisation et un autre a été refusé par le propriétaire du terrain (Jean Gauthier). Etant donné le manque de solidité d'une partie du terrain, il faut effectuer des forages complémentaires afin de s'assurer de la quantité de gypse présent dans le sous-sol : Deux forages supplémentaires très profonds et six forages légers pour un montant de 8 129,21 € TTC. Une délibération a dû être prise pour une occupation temporaire (terrain de M. GAUTHIER) : 10 voix pour. Afin de pouvoir réaliser ces travaux supplémentaires un dossier d'occupation temporaire de ces terrains a été transmis à la préfecture. 10 voix pour.

IV. ONF : Proposition de vente d'une coupe à Bois Clair

La proposition de l'ONF pour la vente d'une coupe de bois à Bois Clair de 202m³ sous écorce a été proposée à l'entreprise CHABRAND. Emile CHABRAND a quitté la salle puisque concerné. André IMBERT demande si les prix ont été étudiés en fonction de cette situation. Le Maire précise que cette coupe était marquée depuis longtemps mais son exploitation est particulièrement difficile. Le conseil se prononce à 9 voix pour.

V. Convention SAFER/Commune/Conseil Général

La SAFER gère les ventes de terrains agricoles et le Conseil Général prend une partie des frais engendrés en charge. Après avoir pris connaissance de la proposition de convention, le Conseil se déclare favorable par 10 voix.

VI. ATESAT : Reclassement des voies communales – Dénomination des rues de Ceillac – mesures de limitation de vitesse dans le village

La DDT est chargée de mesurer les voies. Le Conseil souhaite créer une commission afin de donner des noms aux rues du Village, ainsi à la boucle de la Clapière et au chemin qui va vers la maison de M. ZINZINDOUHE. En ce qui concerne les ralentisseurs, Monsieur C. MARIN est peu favorable à en rajouter et demande de mettre aux normes ceux qui sont devant l'école (panneaux de limitations de vitesse correctement positionnés). Le Conseil propose de placer des panneaux de limitation de vitesse (Ochette et route de la Clapière) et si cela ne suffit pas, d'autres dispositions pourront être prises.

VII. - Convention Communauté de Communes/ Mairie – mise à disposition d'une partie de l'ancien local des pompiers pour le ski de fond

VIII. - Convention Mairie/ Association des Amis de Ceillac pour mise à disposition d'une partie de l'ancien local des pompiers pour archives et divers

Le Conseil prévoit de monter une cloison afin de séparer les deux locaux pour créer deux parties bien distinctes.

IX. Travaux prévus à l'Ochette – Extension du projet sur réseau et assainissement

Le Conseil s'interroge sur la possibilité de refaire le réseau d'eau et d'assainissement en même temps que les travaux, le réseau existant datant des années 1960-1965. Il propose de demander à Hydrétudes une estimation du coût des travaux ; il serait également intéressant de connaître les possibilités de subvention (y compris par l'Union Européenne).

X. Divers

1) Démolition des ruines dangereuses au village

Il faut envisager de démolir les murs de la ruine communale et une partie de la voute du Villard qui peuvent s'avérer dangereuses. Michel CHAVROT fera des photos. Ces murs ne présentent aucun intérêt dans le cadre d'une éventuelle reconstruction, aujourd'hui interdit puisque le hameau est en zone rouge.

2) Parcelle – Lotissement Gauthier « ZB 516 » accès non négocié

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il rencontrera Jean Gauthier pour lui proposer un échange du terrain situé au lotissement « le Queyras » terrain attenant à sa propriété (permettant ainsi l'accès aux constructions futures) avec le terrain en face de Sainte-Cécile.

3) Bâtiments communaux - diagnostic accessibilité aux handicapés

Monsieur le Maire précise qu'un diagnostic concernant l'accessibilité aux handicapés pour les bâtiments communaux va être fait pour un coût de 80€.

4) Conservation de monuments historiques – Aix en Provence

Une réunion le 7 septembre à 11h est prévue pour étudier le problème du clocher de Sainte-Cécile qui se dégrade depuis quelques années. Il serait intéressant, à cette occasion, de poser la question concernant la création d'un colombarium suite au projet qui a été proposé par la société GRANIMOND.

5) Information eau :

Les agents techniques vont continuer de creuser vers la source enfouie afin de mieux connaître son origine.

Il serait nécessaire de poser un compteur au départ de la canalisation principale du brisec charge des Tecques afin de quantifier les fuites éventuelles sur le réseau entre le Mélézet et les réservoirs.

Etant donné le débit de fuite de mise hors gel nécessaire l'hiver à la Viste, il est intéressant de se poser la question comment refaire l'alimentation d'eau :

- Soit en passant par la Clapière en diamètre 60 et en créant des réserves incendie
- Soit en restant en diamètre 110.

Un rendez-vous avec la société Hydrétudes est programmé.

6) Oratoire - Tas de fumier

Un groupe de travail (Emile CHABRAND, Claude GROSSAN, Jeannot MEISSIMILY et Françoise FOURNIER) va être créé afin d'informer les éleveurs des contraintes concernant la dépose de

fumier au bord de la route et de proposer un nouvel endroit (vers le pont du Pasquier) sur la rive gauche du Cristillan, après le pont du Pasquier.

7) Travaux sentiers

Une passerelle, détruite par le torrent et les avalanches, a été refaite au départ de Saint-Anne. Il faut prévoir de refaire les cunettes des sentiers du col Tronchet, du col des Estronques, du col Fromage et de la cabane des douaniers. La commune doit se renseigner auprès du parc afin de savoir si les travaux peuvent être effectués par une entreprise locale et quelles pourraient être éventuellement les subventions.

8) Viabilité hivernale – matériel à acheter –subvention

La Commune peut bénéficier de 30% de subvention sur du matériel neuf ou d'occasion tel que saleuse ou balayeuse. Une commission est mise en place avec Emile CHABRAND, Jeannot MEISSIMILY et Michel CHAVROT.

9) FestiNordique

Hautes alpes ski de fond, envisage une animation le 5 décembre 2010. Jeux pour enfants, divers, sur le site de fond avec communication dans la presse. Il serait intéressant de profiter de cette manifestation pour une ouverture avant saison de tout ou partie du domaine de ski de fond.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

CONSEIL MUNICIPAL

16 Septembre 2010

Le seize septembre deux mille dix à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire Célestin FOURNIER.

Présents : Françoise FOURNIER, Carole TRAVER, Claude GROSSAN, Emile CHABRAND, Jean MEISSIMILLY, Michel CHAVROT, André IMBERT, Jean-Joseph FOURNIER, Morgane FOURNIER
Secrétaire de séance : Carole TRAVER

Le compte rendu du 20 juillet 2010 est adopté par l'ensemble du conseil.

1)- Bail Orange :

Pour la pose d'un nouveau pylône en treillis de moins de 20m de haut et création d'un local technique, loyer annuel 4500€. Accepté à l'unanimité.

2)- ONF :

L'ONF a besoin de la délibération qui autorise Orange à installer son pylône afin de la transmettre à Orange pour l'établissement du bail. Il s'agit d'une garantie pour la forêt communale.

3)- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) :

Le Parc du Queyras va subventionner des travaux sur sentiers (en dehors des GR), il faut transmettre une liste des sentiers sur lesquels on fera des travaux. Cette subvention sera accordée si toutes les communes du Queyras participent. Pour établir la liste il serait bon de faire appel aux accompagnateurs.

4)- Schéma directeur de l'eau :

** Fuite sur alimentation du Mélèzet :*

Il avait été préconisé dans la dernière réunion du schéma directeur d'eau potable la pose d'un compteur au brise charge des Tecques et un à l'arrivée au réservoir. Une modification du réseau dans le brise charge des tecques s'impose pour la pose du compteur. Devis de 6.403,00 € HT soit 7.657,99 € TTC. Voté 10 voix pour.

** Modification du réseau de la Viste :*

Suite à une demande de la DDASS, nous avons fait appel à Hydrétudes qui doit faire une estimation car plusieurs solutions sont envisageables. Vérifier d'abord le débit pour connaître le diamètre de la conduite à refaire (il faudra faire un marché).

** Réseau route de l'Ochette :*

Il faut faire un avenant au marché pour inclure la réfection du réseau afin de profiter des tranchées. Demander une subvention au Conseil Général, à l'agence de l'eau et à la région pour les travaux de réseaux.

** Source enfouie :*

Le sourcier a "senti" de l'eau à la Cime du Mélèzet, afin de vérifier si la source est distincte du torrent il faut faire des recherches en Amont du hameau du Mélèzet. Demander à Bucci quand il fera redescendre sa pelle de Saint Anne de venir faire cette tranchée. Il faut commencer par cela avant de s'engager un bureau d'études. 9 POUR et 1 CONTRE.

** Délibération Générale*

Délibération Générale pour dire que la commune engage les travaux pour les fuites d'eau et les travaux de réparation à faire (compteurs, tranchée, travaux dans le village).

5)- Table d'orientation de Girardin :

Il faut redéposer un dossier de subvention au conseil général car on a dépassé la date pour avoir celle de l'ancien dossier. En même temps demander une subvention pour un tableau explicatif à mettre à coté.

6)- Viabilité hivernale :

** Salage :*

L'équipement va de moins en moins faire le salage pour les communes, il faut donc s'équiper (coût d'environ 40.000,00 €) pour le faire avec nos employés municipaux. Le Conseil Général subventionne à 30% cet achat.

** Déneigement :*

Pour déneiger correctement il faudrait réinvestir dans un engin dont le coût serait élevé. La Mairie préfère confier tout le déneigement à un privé, étant donné que la Commune va avoir à assumer le salage. Un appel d'offre pour le déneigement est nécessaire.

7)- ZAC de l'Infernet :

Morgane FOURNIER sort de la salle du conseil.

Suite à la modification de l'échange la préfecture émet des remarques car lien de parenté entre le Maire et la SCI Lou-Sarret. Il faut plus de temps avant d'agir et avoir des informations supplémentaires. Proposition de faire une réunion de travail suivie d'un conseil municipal, date fixée au 30 septembre 2010 à 19h30.

8)- Contrat assistance juridique :

Il serait bien pour la commune d'avoir cette assistance car le droit administratif est de plus en plus complexe. Le cabinet AOUDIANI nous propose ce contrat à 1900,00 € par an plus les frais de prestations extraordinaires. 10 POUR le prendre pour un an et voir si c'est utile pour les autres années à venir.

9)- Divers :

** Goudronnage :*

Afin de percevoir la subvention pour le goudronnage il faut réaliser des travaux pour un montant de 32.000,00 €. Il faut faire goudronner au parking du Mélézet, à la Clapière devant Cargemel, à l'Ochette et au bout de la rue des Morts.

** Ostéopathe :*

Mikaël ETIENNE va faire des permanences d'ostéopathie une fois par semaine au centre médical de Ceillac. C'est un plus pour la station.

** Pôle excellence rural :*

Projet dans le Queyras d'une maison médicale et d'une maison des aînés, 3.000.000,00 € à investir pris en charge à 50% par l'Etat. Il faut que les avant-projets soient prêts avant le 10 octobre 2010.

Le jour où Ceillac se lance dans une crèche il faudra l'autofinancer avec une aide de la Communauté de Communes, en souhaitant qu'un deuxième pôle d'excellence rurale voit le jour.

** ZAC de l'Infernet forage :*

2 forages profonds à refaire et 6 autres.

Carole TRAVER pose la question de la navette Guillestre / Ceillac pour savoir si une réunion est programmée. Elle souhaiterait en profiter pour envoyer ses clients VVF skier sur Vars le mercredi, car journée continue au club enfant du VVF, un contrat sera pris avec la Mairie de Guillestre pour renouvellement de la convention du partenariat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

CONSEIL MUNICIPAL

22 novembre 2010

Le vingt deux novembre deux mille dix à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire Célestin FOURNIER.

Présents : Françoise FOURNIER, Carole TRAVER, Claude GROSSAN, Emile CHABRAND, Jean MEISSIMILLY, Michel CHAVROT, Jean-Joseph FOURNIER, Morgane FOURNIER.

Absent : André IMBERT.

Secrétaire de séance : Jean-Joseph FOURNIER.

Approbation du compte rendu de la réunion précédente : le compte rendu n'a pas pu être présenté aux conseillers municipaux dans les temps, il sera approuvé lors d'un prochain conseil municipal.

1)- Admission en non valeur rôle d'eau :

Il y a lieu de mettre en non valeur une facture d'eau d'un montant de 92,86 € Le bien a été vendu et le nouveau propriétaire n'était pas connu. Voté 9 voix pour l'annulation de ce titre.

2)- Convention avec Christian FINE :

La Commune souhaite s'entourer des services d'une société spécialisée de l'eau afin de rechercher et réparer les fuites du réseau d'alimentation et de distribution de l'eau potable.

Suite à la pose de compteurs sur l'alimentation du Mélézet il a été constaté des pertes très importantes estimées à environ 4 l/s. Des fuites, aire d'atterrissage des parapentes, vanne de sectionnement non étanche près du pont de la Place du Marché et du Moulin ainsi que des ventouses pour évacuation de l'air dans la conduite, ces travaux ont été réalisés.

Le Conseil municipal s'interroge sur le vieillissement de cette canalisation qui à très court terme devra être remplacée. Il est convenu de s'entourer des services de la société Christian FINE.

voté à 9 voix pour.

3)- Honoraires d'avocat, affaire SEM / Communauté de Communes :

Concernant le contentieux cité ci-dessus la Communauté de Communes, condamnée en appel par la cour administrative de Marseille, a entamé un pourvoi en cassation. La Communauté de Communes propose que les communes soient aussi défendues par le même avocat. Le coût de cette intervention sera payé par les communes, au prorata des actions détenues à la SEM Queyras.

Célestin FOURNIER, liquidateur de la société et Maire s'abstient dans ce vote.

Voté à 8 voix pour.

4)- Réparation support de cloche (Eglise Saint Sébastien) :

L'axe de support d'une cloche de l'Eglise Saint Sébastien est endommagé. L'entreprise BODET, qui en assure la maintenance propose de réaliser cette réparation pour un montant de 1.820,00 €TTC.

D'autre part la Croix devant la Chapelle des Pénitents doit être remplacée car en mauvais état. Il est proposé de solliciter le concours des Amis de Ceillac afin de réaliser cette intervention.

Voté 9 voix pour.

5)- La Viste, demande de subventions, voirie frais d'étude :

Dans le cadre du projet d'extension de la zone artisanale de la Viste, Monsieur POTIN, Géomètre, a fait parvenir en Mairie le document d'arpentage (pour information) où figure l'implantation de la voirie et des lots destinés à la vente pour les futurs acquéreurs.

Il est constaté dans le périmètre de cette extension des propriétés privées et communales. Des contacts seront pris avec les propriétaires afin de modifier le parcellaire pour rentrer dans le projet du géomètre. Une demande de subvention, pour frais d'étude, voirie et réseaux sera faite

Voté à 9 voix pour.

6)- Viabilité hivernale (achat de matériel) demande de subvention :

Afin de satisfaire la population locale et touristique la commune a acheté un camion (30.500,00 €) et une saleuse (10.800,00 €). Elle sollicitera une subvention de 30% au Conseil Général et 50% à la région dans le cadre d'un projet d'investissement local.

Ce matériel sera disponible rapidement, ainsi que le sel qui sera stocké dans le garage du Cristillan. Du gravier a été approvisionné en haut du village.

Voté 9 voix pour une demande de subvention.

7)- Achat d'un véhicule services communaux :

Achat d'un Peugeot Boxer de 9 places à 11.308,00 €TTC pour le service animation et pour dépannage du ski club l'hiver. Une réunion de travail aura lieu pour définir le fonctionnement du véhicule entre la Mairie, le Ski Club et le service animation.

8)- Demande de subvention (réseau sec humide l'Ochette) :

Le dossier des travaux de reprise de l'assainissement , de l'eau potable, l'enfouissement du réseau France Télécom, eaux parasites pour un montant estimé de 240.485,00 €TTC a été finalisé par la société Hydrétudes.

Le coût du projet est estimé à 240.485,00 € TTC une demande de subvention est en cours auprès des organismes financeurs : Région, Conseil Général, Agence de l'eau et Etat DGE.

Voté 9 voix pour.

9)- Convention navettes ski alpin / ski nordique Guillestre-Ceillac :

Navettes des pistes : La SARL FLAM assumera à nouveau le service entre le village et le départ des pistes de ski alpin afin de répondre à une demande de plus en plus importante de la part des utilisateurs, un véhicule de plus grande capacité ou un véhicule supplémentaire sera mis en service. Le coût du service des navettes pour la saison sera de 56.450,00 €TTC.

Il est à noter que les utilisateurs du Ski Joering utilisent ce service dont l'arrêt se fera au carrefour (en face du camping municipal).

Il sera demandé au transporteur qu'en période de basse saison le service navette ne soit pas interrompu entre 12h30 et 13h30. La convention sera signée prochainement.

Voté à 9 voix pour.

Navette Guillestre Ceillac : Cette navette avait été mise en place l'année dernière, malgré un bilan mitigé (car mis en place au dernier moment) Guillestre souhaite refaire une année test. Le coût par commune sera de 4000,00 €maximum.

Navette gratuite pour les usagers, sur présentation d'un titre de transport délivré en Mairie de Ceillac et de Guillestre, qui se fera sur 3 jours par semaine. Voté à 9 voix pour.

10)- Convention de déneigement avec l'entreprise privée :

Il faut faire une convention avec l'entreprise MARCHIS Alexandre concernant le déneigement de l'Ochette et de la Clapière. Une réunion de travail en date du 29 novembre 2010 à 19h, précisera les termes de la convention ainsi que les priorités au niveau du déneigement.

De plus un courrier sera fait pour l'évacuation de la neige des privés, ainsi que sur les problèmes de toits qui déchargent afin d'éviter tout problème pendant la saison à venir.

11)- Divers :

* Voirie communale Goudron : une partie du programme est réalisé, sauf le parking des pistes du Mèlèzet reporté au printemps à cause du froid (neige et risque de gel).

* Entrée du Village : suite aux travaux des remarques sont faites au sujet de la signalétique (marquage au sol et bordures béton) les services de la DDE ont informé le Maire qu'une rencontre aura lieu au printemps pour éventuellement finaliser ces travaux non achevés..

* Clapière : Elargissement de la voirie. Au regard des difficultés rencontrées avec des propriétaires de parcelles privées, le Conseil Municipal devra engager une procédure de DUP afin que le Conseil Général puisse réaliser l'élargissement et le revêtement de la voirie.

* Place du Village : La subvention concernant la 3^{ème} tranche des travaux du village est prorogée d'une année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h